

*Proposition présentée par les députés:*

*M<sup>me</sup> et MM. Nelly Guichard, Jean-Claude Vaudroz*

*et Luc Barthassat*

*Date de dépôt: 7 septembre 1999*

*Disquette*

## **Proposition de motion**

### **Formation professionnelle : une filière à préserver !**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- les besoins en personnel qualifié unanimement exprimés et reconnus,
- la nécessité de valoriser l'image des apprentissages pour qu'elle soit à la hauteur des multiples et prometteuses perspectives professionnelles offertes aux jeunes terminant leur scolarité obligatoire,
- le sentiment ressenti dans les entreprises de manquer de temps pour former des jeunes,
- la volonté exprimée par les entreprises formatrices de bénéficier d'une reconnaissance par rapport aux entreprises non formatrices,
- la coopération interentreprises comme étant une mesure judicieuse dans les cas où une entreprise formatrice ne couvre pas tout l'éventail des activités prévues dans un programme de formation,
- la nécessité d'intensifier la collaboration économie - Etat en matière de formation professionnelle,

invite le Conseil d'Etat

- à inciter encore davantage d'entreprises à s'engager pour la formation professionnelle,
- à réviser le financement des centres de formation en fonction des réalités auxquelles ils doivent faire face,
- à continuer les efforts entrepris dans le cadre de l'arrêté fédéral sur les places d'apprentissage, afin de rendre la formation professionnelle plus attrayante,
- à tout mettre en œuvre pour assurer l'égalité de chances entre femmes et hommes quant aux choix professionnels,
- à intensifier la collaboration entre les départements les plus concernés par la formation (DEEE, DIP et DASS),
- à adapter constamment la formation professionnelle à l'évolution rapide des conditions-cadres socio-économiques,
- à soutenir efficacement les apprentis les plus faibles, notamment en leur permettant de bénéficier de cours d'appui dans les domaines théorique et pratique au sein des écoles professionnelles,
- à promouvoir la formation des enseignants des écoles professionnelles et des centres de formation, en s'assurant qu'ils soient au bénéfice d'une solide formation pédagogique et qu'ils restent en prise avec l'évolution pratique et technologique des professions,

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Dans de nombreux secteurs d'activités, l'inadéquation entre la formation et l'évolution rapide des technologies dans l'entreprise constitue un problème préoccupant pour l'avenir des jeunes de notre canton, mais également pour l'économie genevoise en général. Il est par conséquent souhaitable de remettre l'ouvrage sur le métier, et de ne pas attendre la mise en place de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle pour agir plus spécifiquement sur notre situation cantonale. Offrir une perspective professionnelle concrète à de nombreux jeunes qui terminent leur scolarité obligatoire ne relève pas du luxe, mais tout simplement de notre devoir. C'est pourquoi il nous semble important de mener à bien une réflexion axée notamment sur la base des invites proposées ci-dessus, dont les motifs sont les suivants :

- *Inciter encore davantage d'entreprises à s'engager pour la formation professionnelle*

Traditionnellement, seule une petite minorité d'entreprises (industrie, artisanat, services et administration compris) forment des apprenti-e-s. Liées aux problèmes de rentabilité, de disponibilité (rôle socio-éducatif accru pour les maîtres d'apprentissage) et de pressions économiques, les considérations financières amènent les entreprises à refuser la formation d'un jeune, et ceci même si un-e bon-ne apprenti-e couvre par ses prestations le coût de sa formation. Etant donné que la plupart des entreprises qui ne forment pas d'apprenti-e-s profitent directement ou indirectement des prestations de formation fournies par une minorité, il serait dans l'intérêt de la neutralité concurrentielle d'avantager raisonnablement les entreprises qui offrent une telle formation, en leur accordant par exemple un régime préférentiel dans le cadre du fond cantonal genevois en faveur de la formation et du perfectionnement professionnels (FFPP), de manière à les distinguer des entreprises non-formatrices.

- *Réviser le financement des centres de formation en fonction des réalités auxquelles ils doivent faire face*

Le loyer des centres de formation est financé chaque année durant 9 mois (et non pas 12) par le FFPP ; ce financement est donc en décalage avec les réalités économiques, d'où la nécessité de le modifier au vu de ces réalités et de la mission que l'on entend leur confier. Cette mission comprend notamment l'organisation et le suivi de la coopération interentreprises (qui nécessitent d'importants moyens), mais également la gestion administrative se rapportant aux dossiers des apprentis, à la préparation des cours et des tests, à la sélection des candidat-e-s et aux convocations aux cours interentreprises.

- *Continuer les efforts entrepris dans le cadre de l'arrêté fédéral sur les places d'apprentissage, afin de rendre la formation professionnelle plus attractive*

Par conformisme, les jeunes sont systématiquement (ou presque) attirés ou poussés vers le collège ou l'école de commerce. Cette situation correspond trop souvent à une méconnaissance des possibilités offertes par l'apprentissage, ainsi que de la filière de formation professionnelle ouverte sur les Hautes écoles spécialisées ou le perfectionnement professionnel (organisé par les associations).

Il est donc nécessaire de promouvoir la formation professionnelle comme étant une voie qui offre des perspectives professionnelles intéressantes dans une multitude de domaines. Dans cette optique, les enseignants des divers degrés doivent être à même de dispenser les informations sur la filière de l'apprentissage au même titre que sur celle des études ; ils doivent eux-mêmes bénéficier de toute l'information et de la formation leur permettant d'assumer cette mission.

- *Assurer l'égalité entre femmes et hommes*

La proportion de femmes qui n'ont pas suivi de formation après leur scolarité obligatoire est bien plus élevée que celle des hommes, et partant le taux de chômage chez les jeunes femmes est plus élevé. Pour y remédier, il faut prêter une attention particulière à l'orientation professionnelle des jeunes filles, et surtout les encourager à sortir des schémas traditionnels concernant le choix d'une profession.

- *Soutenir les efforts dans le sens d'une étroite collaboration entre les départements les plus concernés par la formation (DEEE, DIP et DASS)*

Les entreprises et les centres de formation considèrent que le temps de réponse nécessaire aux départements est, de manière générale, trop long au regard de l'évolution rapide des conditions-cadres socio-économiques. Les départements les plus directement concernés par la formation professionnelle doivent donc s'efforcer de collaborer de manière à répondre le plus rapidement possible aux attentes (ou questions) des milieux professionnels.

Par ailleurs, les écoles professionnelles comme les instituts subventionnés doivent être à même de mettre sur pied dans les meilleurs délais des cours de perfectionnement, de mise à niveau ou de formation en adéquation avec les besoins des entreprises et leur évolution rapide.

- *Adapter constamment la formation professionnelle à l'évolution rapide des conditions-cadres socio-économiques*

L'évolution rapide des technologies, les innovations, les besoins des entreprises en matière de formation obligent les institutions et les écoles professionnelles à répondre à une demande pressante de manière adéquate. Les moyens techniques et les programmes de cours doivent évoluer en conséquence.

- *Soutenir efficacement les apprentis les plus faibles*

Il faut soutenir en particulier les jeunes qui éprouvent des difficultés au niveau du volet théorique de leur formation professionnelle, mais qui évoluent avec aisance au sein de l'entreprise dans laquelle ils travaillent. De manière générale, ceux pour qui la formation ne correspond de toute évidence pas à leurs capacités doivent être réorientés vers des formations mieux adaptées.

- *Promouvoir la formation des enseignants des écoles professionnelles*

A Genève, les enseignants qui dispensent des cours de culture générale aux apprentis ont une formation universitaire. Au niveau pratique, il convient également d'encourager la qualité des formateurs en s'assurant que ceux-ci conservent en permanence une activité dans l'économie ou soient tenus de suivre des cours de formation continue pour maîtriser les technologies nouvelles. Cette exigence favorisera le lien permanent entre l'école professionnelle et l'entreprise.

Nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette proposition de motion.